

## Politique

## Un Parlement ouvert, une maison citoyenne accessible à toutes et tous

Située au cœur du centre-ville, à deux pas du Vieux-Québec, l'Assemblée nationale vous fait vibrer au rythme de la frénésie parlementaire québécoise. Vous aimeriez prendre le pouls des débats en direct et mieux comprendre le fonctionnement de notre démocratie. Que ce soit pour assister à une séance de travaux parlementaires, à la période de questions ou à une commission parlementaire, le Parlement du Québec vous ouvre grand ses portes. Soyez des témoins privilégiés de l'effervescence parlementaire et profitez, vous aussi, de l'un des principaux attraits touristiques de la ville de Québec!

**Coût :** Gratuit

**Langues :** Français

**Obligatoire :** Pièce d'identité avec photo pour les gens âgés de 16 ans ou plus

**Réservation obligatoire :** En ligne, sur place, par courriel ou téléphone.

**Accessible aux personnes à mobilité réduite**

#### Réservation

Téléphone : 418 643-1992

poste 70603

Courriel : visites.guidées@assnat.qc.ca

#### Renseignements

Téléphone : 418 643-7239

Téléphone sans frais : 1 866 337-8837

Courriel : renseignements@assnat.qc.ca

#### Heures d'ouverture

**Lundi au vendredi :**

De 8 h 30 à 16 h 30

**Samedi :** 9 h 30 à 16 h 30

**Dimanche :** Fermé

#### Renseignements sur l'activité

##### Point de rencontre

Vous devez vous présenter à l'entrée principale du pavillon d'accueil 30 minutes avant votre activité.

(voir l'horaire détaillé des activités).

Voir le plan avec la localisation de l'entrée principale dans la section *Renseignements importants*.

#### Bon à savoir...

- Vous devez réserver votre visite sur place ou en ligne avant votre arrivée.

- En raison des travaux parlementaires ou de la tenue d'événements officiels, l'horaire des visites peut être modifié sans préavis.

- Un plan détaillé est disponible afin de vous diriger plus facilement vers les différentes salles.

- Selon l'achalandage, il peut y avoir une file d'attente pour passer à la détection et/ou à l'inscription.

#### Renseignements importants

##### Séance de travaux parlementaires ou période de questions

Pour assister aux séances de travaux parlementaires ou à la période de questions de l'Assemblée nationale du Québec, **vous devez obligatoirement réserver votre place.**

##### Décorum

##### Tenue vestimentaire

Pour assister aux travaux parlementaires, il est de rigueur de porter une tenue sobre, soignée et de bon goût qui respecte l'institution. Les vêtements suivants sont interdits :

- vêtements affichant un slogan, une image de mauvais goût ou véhiculant un message partisan, vulgaire ou haineux;
- camisoles;
- casquettes, tuques et chapeaux, sauf pour des motifs religieux ou de santé.

##### Vestiaire et consigne

Le vestiaire est obligatoire et gratuit. Dès leur entrée dans le pavillon d'accueil, les personnes en visite doivent y déposer :

- manteaux et sacs de grande

dimension;

- nourriture et boissons.

Les personnes en visite doivent également passer à la consigne avant d'entrer dans la salle de l'Assemblée nationale (salon Bleu). Ce service est obligatoire et gratuit. On doit y déposer :

- téléphones cellulaires;
- sacs à main;
- appareils photo et caméras vidéo;
- tout autre objet pouvant nuire au confort, à la sécurité ou à la circulation des visiteurs.

##### Séances de travaux parlementaires

Pendant les séances de travaux parlementaires, les visiteurs doivent garder le silence et ne manifester aucun signe d'approbation ou de désapprobation.

##### Séances des commissions

Les séances des commissions sont ouvertes au public, à l'exception des séances de travail et des séances à huis clos.

Les séances des commissions se déroulent normalement à l'hôtel du Parlement et dans le pavillon d'accueil, mais en certaines occasions, les commissions siègent ailleurs au Québec.

Consultez le calendrier des activités pour connaître l'horaire détaillé des séances de chaque commission.

##### Confirmation de l'horaire des séances des travaux parlementaires et des séances des commissions

Comme l'horaire des séances des travaux parlementaires et celui des commissions de l'Assemblée nationale peuvent être modifiés sans préavis, assurez-vous, **le matin même du jour de la visite**, que la séance à laquelle vous souhaitez assister a lieu, en consultant le calendrier des activités ou en téléphonant à l'un des numéros suivants :  
Région de Québec : 418 643-7239  
Numéro sans frais : 1 866 DÉPUTÉS (1 866 337-8837)

